



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

Routh

« Au temps des juges, il y eut une famine dans le pays. Un homme de Beth-Lékhem en Yéhouda partit, avec sa femme et ses deux fils, pour un séjour dans le pays de Moav. Son nom était Elimélekh, celui de sa femme Naomi, et ses deux fils s'appelaient Makhlon et Kilion ; ils étaient Ephratim – de riches notables – de Beth-Lékhem en Yéhouda... Makhlon épousa Ruth... Elimélekh, le mari de Naomi, mourut, et elle resta avec ses deux fils... Makhlon et Kilion moururent aussi tous les deux... Elle se leva, elle et ses belles-filles, afin de quitter le pays de Moav, car elle apprit au pays de Moav que l'Eter-nel avait visité Son peuple et lui avait donné du pain... Boaz vint de Beth-Lékhem... Elle lui dit : Permettez-moi de glaner et de ramasser des épis entre les gerbes... Boaz dit à Ruth : Ecoute, ma fille, ne va pas glaner dans un autre champ... Regarde où l'on moissonne dans le champ, et va après elles... Boaz donna cet ordre à ses serviteurs : Qu'elle glane aussi entre les gerbes... et même vous "oublierez" pour elle des gerbes, quelques épis, que vous la laisserez glaner, sans lui faire de reproches. Elle glana dans le champ jusqu'au soir, et elle battit ce qu'elle avait glané. Il y eut environ un épha d'orge (20 kg)... Elle resta donc avec les servantes de Boaz pour glaner jusqu'à la fin de la moisson de l'orge et de celle du froment... Il doit vanner cette nuit les orges qui sont dans l'aire... Descends à l'aire... Boaz mangea et but, et son cœur était joyeux. Il alla se coucher à l'extrémité du tas de blé... Je ferai pour toi tout ce que tu diras. »

Posons quelques questions : pourquoi cette famine eut-elle lieu et pourquoi s'est-elle arrêtée ? Pourquoi le nom de la ville Beth-Lékhem est-il répété ? Pourquoi le fait que Ruth glane durant la moisson a-t-il une place si importante dans ce récit ? Pourquoi Naomi fixa-t-elle la proposition de mariage entre Boaz et Ruth après que Boaz eut vanné l'orge, mangé, réjoui son cœur et dormi à côté d'un tas de grains ? Pourquoi son cœur était-il si joyeux ?

La Michna enseigne : « Sept sortes de châtements sont infligées au monde pour sept formes de transgressions : si certains effectuent les prélèvements [des céréales, du moût et de l'huile qu'on doit aux *Cohanim*, *Leviim* et aux pauvres] et d'autres non, la sécheresse arrive ; de sorte que certains endurent la faim tandis que d'autres ont de quoi manger. Si plus personne n'effectue les prélèvements survient une famine [assortie] de troubles et de sécheresse. Si plus

personne ne prélève la 'hala [sur la pâte] advient une famine apocalyptique^[1]. »

Lorsqu'un agriculteur juif moissonne, il se doit d'effectuer plusieurs dons aux pauvres, aux *Cohanim* et au *Leviim*. Les quelques épis qui tombent au sol (*léket*) appartiennent aux pauvres, ainsi que les gerbes oubliées (*chikh'ha*). Après avoir vanné et mis en tas les grains dans la grange, le tout devient *tével*, et interdit à la consommation, car non prélevé. Le propriétaire séparera la *terouma* – en moyenne un cinquantième de la récolte – et il la réservera pour la donner au *Cohen* qui viendrait la chercher, puis il mettra à part le *maasser*, la dîme, réservé au *Lévi*. Quand il les sépare, le juif prononce une bénédiction, et une fois ces parts réservées, le reste devient permis à la consommation. Les hommes généreux et pieux accomplissent ces *mitsvot* joyeusement, de tout leur cœur ; ils choisissent pour le *Cohen* le meilleur et ouvrent leur main largement, et donnent même un quarantième de leur récolte.

Dès lors, tout s'éclaire. La famine fut provoquée par le refus d'octroyer les dons aux pauvres, aux *Cohanim* et *Leviim* comme le précise la Michna. Elimélekh, le riche notable, ne donna pas un bon exemple. Lorsque le prix du blé augmenta à cause de la disette, craignant d'être envahi par les mendiants, il se déroba à ses responsabilités et quitta le pays pour se réfugier à Moav^[2]. On peut penser que son manque de générosité influença le public qui l'imita : d'où cette famine. Mais Elimélekh fut sévèrement puni pour son comportement égoïste : il mourut, lui et ses fils.

En revanche, son neveu, Boaz, excellait par sa générosité. Il ordonna à ses serviteurs de permettre à la pauvre Ruth de glaner largement, leur demandant même d'oublier intentionnellement des gerbes sans qu'elle le remarque. Après avoir vanné l'orge et entassé les grains, avant de s'en servir, il sépara évidemment les dons pour le *Cohen*, le *Lévi* et les pauvres, joyeusement et de bon cœur. C'est à ce moment qu'il fut décidé au ciel que Boaz s'unirait avec Ruth et qu'ils engendreraient l'ancêtre du roi David. Cette famille avait été destinée à cette mission, car Elimélekh peut se lire « *Elaï-mélekh* » : vers moi la royauté. Or, un roi doit se soucier qu'aucun pauvre de son peuple ne souffre de la faim. A cause de son manque de zèle, c'est son neveu qui épousa Ruth, la veuve de Makhlon. Cela se passa à Beth-Lékhem, qui signifie : la maison du blé. Elle se trouve sur le territoire de la tribu de Yéhouda, à qui était réservée la royauté.

^[1] Avot 5,8. ^[2] Midrach Zouta Ruth 1,1 ; Rachi.



Pour aller plus loin

Yaacov Guetta

1) Combien de termes rattachés à la lumière (milachon or et ner) trouve-t-on dans la Torah ? Quel est le rapport entre ce nombre et la position que notre Sidra occupe dans le seder des parachiot du Pentateuque ?

2) Quel Minhag était en vigueur à l'époque des Tanaïm et des Richonim le jour de Pessa'h Chéni ?

3) Il est écrit (10-34) : « véanane Hachem aléhème yomam bénossam min hama'hané ». Le Sifri nous enseigne que la nuée qui était devant les bné Israël brûlait les serpents et les scorpions qui se présentaient devant leur chemin. Que faisait également de particulier cette nuée ?

4) Un enseignement du traité Chabat trouve son allusion à travers la juxtaposition de deux sujets de notre Sidra. Quel est cet enseignement et de quelle manière la Torah y fait allusion ?

5) Il est écrit (11-5) : « zakharnou ète hadagua acher nokhal bémitsraim 'hinam » (le poisson que nous mangerons). La Torah aurait dû plutôt écrire : « zakharnou ète hadagua chéakhalnou » (le poisson que nous avons mangé) ?

6) Que dit Moché avant de prier pour la guérison de sa sœur Myriam atteinte de Tsaraat (12-13) ?



La Question

G. N.

Dans la paracha de la semaine les enfants d'Israël se plaignirent de la consommation "rébarbative" de la manne. Ainsi, le verset nous dit : "et pleurèrent également les enfants d'Israël et ils dirent qui nous nourrira de viande. Nous nous souvenons du poisson que nous mangions en Egypte gratuitement ... Et Moché entendit le peuple qui pleurait sur ses familles".

Comment comprendre la cohérence entre la requête des enfants d'Israël concernant une consommation de viande et les souvenirs ensuite évoqués qui eux renvoyaient aux poissons ? Tout cela pour qu'au final, Moché les entende gémir ni pour l'un ni pour l'autre mais en lien avec leur

famille ?

Le **Kéli Yakar** répond que le verset nous dit que les enfants d'Israël (qui étaient comblés de tout) eurent envie de l'envie. Ainsi, le désir principal qu'ils exprimèrent n'était pas d'ordre gustative mais bien lié aux mœurs. C'est ce qu'explique Rachi au sujet des pleurs liés aux familles.

Or, puisque nous sommes ce que nous mangeons, le peuple prit comme référence la consommation des poissons, qui ont pour caractéristique de proliférer de manière importante et sans aucun cadre restrictif (à l'image des mœurs égyptiennes auxquelles ils sont accolés).

Cependant, ayant conscience qu'une telle "liberté" ne saurait leur être accordée, il se contenta de réclamer de la viande, mets réputé pour réchauffer les passions et ainsi combler leur envie d'avoir envie.

Pour dédicacer

un prochain feuillet :

Shalshelet.news@gmail.com

Ville	Entrée *	Sortie
Jérusalem	19 : 10	20 : 28
Paris	21 : 37	23 : 03
Marseille	21 : 01	22 : 15
Lyon	21 : 13	22 : 31
Strasbourg	21 : 14	22 : 38

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

**Doit-on réciter la bénédiction**

Méén Chéva (=Hazara) de vendredi soir si l'on ne se trouve pas dans une synagogue ?

Il est rapporté dans le **Choul'han Âroukh** (268,10) au nom du **Mahari Abouhav** et du **Rivach** que l'on ne récite pas cette bénédiction dans le cas où l'office a lieu dans une maison d'endeuillée, ou bien lors d'un chabbat 'Hatan, (car la coutume était que le 'hatan restait 7 jours chez lui pour festoyer). En effet, autrefois, les synagogues étaient dans les champs et il était dangereux de rentrer seul une fois la nuit tombée. C'est pourquoi les Sages instaurèrent de réciter une mini Hazara à arvit de vendredi soir que l'on appelle « Méén Chéva ». Toutefois, certains sont d'avis que cette bénédiction se récite en toute circonstance, car c'est ainsi qu'il convient d'agir selon la kabala [Ben Ich Haï (Vayéra ot 10); Caf Ha'hayim 268,50; (Voir aussi le Alon Bayit Neeman 45 ot 26-29 qui rapporte que tel est l'avis aussi de son père Rav Matsliah Mazouz)].

En pratique, la coutume générale est de suivre l'avis du Choul'han

Âroukh [Ateret Avote 14,46 au nom du Nahagou Haame chabbat ot 11; Netivot Hamaarav chabbat ot 35; Maguen Avote page 200].

Il est à noter toutefois qu'à **Yerouchalayim** la coutume est de réciter cette bénédiction dans toute la ville.

Aussi, il est à préciser que selon le sens simple du Choul'han Âroukh on récitera cette bénédiction uniquement dans une salle que l'on a réservée de manière permanente pour officier au même titre qu'une synagogue, et non dans une salle que l'on loue pour un week-end ou pour une durée plus longue mais déterminée (et non spécifique aux offices) [Chiyouré Kenneset Haguedola (268,9); Beth David 537 dans les hachmatotes page 135,3; Yechouot Yaâcov 268,7; Peta'h hadevir (268,9); Maté Yehouda 268,1; Chemech Oumaguen 3,61; Yebia Omer 9,108 ot 127 (qui rapporte que l'avis du Taz (268,8) retenu par le Michna Beroura (268,24) n'est pas conforme au Ch.Âroukh et donc pas valide pour les Séfaradimes].

Shalsheteditons.com



La Michna Méguila

Michna 9 :

D'autres signes

- Celui qui dit : « que Te bénissent les tsadikim », c'est une phrase de minout, car nous incluons aussi les réchaïm dans nos prières.
- « Ta miséricorde atteint le nid d'oiseau », ou « Nous te mentionnons pour le bien que Tu nous fais », ou « modim modim », on le fait taire, car sa prière n'est pas convenable.
- Celui qui explique la paracha d'arayot en disant que la Torah a interdit de faire honte à ses parents et ainsi pour les proches, on le fait taire.
- Celui qui explique le passouk du molekh, comme étant un interdit d'avoir un enfant avec une goya, on le fait taire avec colère, car il rend 'hayav karet celui qui a un enfant avec une goya et il change ainsi les paroles de la Torah.

Michna 10 :

Halakhot sur la traduction en

public

• L'histoire de Réouven qui a déplacé le lit de son père, est lue mais pas traduite, pour le kavod de Réouven.

• L'histoire de Tamar avec Amnone est lue et traduite, lorsqu'on ne mentionne pas David.

• La 1^{ère} partie de l'histoire du veau d'or, on la lit et on la traduit.

• La 2^{ème} partie de l'histoire du veau d'or où on pourrait porter atteinte au kavod d'Aaron, on la lit sans la traduire.

• La paracha de Birkat Cohanim (si on la lit seule, Tiféret Israël), l'histoire de Amnone et Tamar où l'on mentionne David, ne sont ni lues ni traduites.

A) On ne fait pas de haftara sur la prophétie de Yé'hezkel traitant du Char Céleste, de peur que le tsibour va s'y pencher (c'est interdit de réfléchir à ce sujet).

B) Rabbi Yéhoua autorise.

• Rabbi Eliezer : On ne fait pas la haftara de « hoda ète yérouchalaïm » pour ne pas manquer de respect à l'honneur de Yérouchalaïm.

Fin de Méguila !



1) La Torah mentionne exactement 36 termes étant reliés à la lumière. De plus, notre Sidra débutant par la mitsva de l'allumage de la Menora, est la 36^e paracha de la Torah ! Ce nombre fait allusion au Or Haganouz dont Adam Harichon profita durant 36 heures, mais également aux 36 nérot de 'Hanouka (nous éduquant et nous préparant à recevoir Or Haganouz). (Likoutei Maartsa du Rav Tsvi Elimelekh de Dinov, Rokéa'h, Hilkhot 'Hanouka Siman 225)

2) De nombreux bné Israël, ainsi que des Ychmaélites se rendaient ce jour-là à Méroné dans la grotte où sont enterrés Hillel et Chamaï afin de prier et entonner des Mizmorim sur leurs tombes. C'est alors que l'eau sortait miraculeusement de l'une des grosses pierres de cette grotte (miracle montrant que leurs prières avaient été acceptées). (Séfer Kaftor Vaféra'h de Rabbenou Achtouri Yts'hak de Provence, le fils de Rabbénou Moche Hafar'hi)

3) Rabbi Youdane enseigne (Midrach Rabba 19-22) que cette nuée faisait une clôture entourant les bné Israël avec les serpents qu'elle tuait (ce miracle était réalisé afin d'amener les bné Israël à prendre conscience et à être reconnaissants de ce miracle que D... opérait pour eux lors de leur déplacement dans le désert, mais aussi pour qu'ils aient la crainte du péché, notion incarnée par le serpent). Or, Hachem ressuscita ces serpents et les envoya mordre mortellement une partie de son peuple qui se plaignait de Lui et de Moché en parlant mal de la manne; comme il est dit ('Houkat 21-6) : «

Hachem envoya contre le peuple « hané'hachim hassérafim » (les serpents qui furent brûlés par la colonne de nuée et auxquels il redonna la vie). (Ets Yossef, Maharzou sur le Midrach Rabba 19-22)

4) Il est écrit dans le traité Chabat (116a) : « dans un rouleau de Torah (dont le klaf est en bon état) dont l'écriture s'est effacée, s'il y a suffisamment d'écriture pour recueillir 85 lettres (telle que la section de vayéhi binssoa haarone 10-35,36), on peut le sauver d'un incendie le Chabat. Afin de faire allusion à cet enseignement, la Torah juxtapose à cette section, le passage des Mitonénim dans lequel il est écrit (11-1) : « le feu de D... sévit parmi eux » (termes faisant allusion à un incendie de déclarant Chabat). D'autre part, on peut être sauvé du feu du Guéhinam grâce au mérite de la mitsva de la Brit Mila (le mot Mila ayant pour guématria 85).

5) Cette expression employée au futur nous enseigne que les bné Israël sentiraient dans le poisson qu'ils mangèrent en Égypte, le goût du Léviatane que les Tsadikim consommeront léatid lavo. (Séfer Bet Midrach du Rav Moché Rivline au nom du Gaon de Vilna)

6) Il traça sur le sol un petit cercle, puis rentra à l'intérieur en déclarant à D... : « je ne bougerai pas d'ici tant que Tu n'auras pas guéri ma sœur ». 'Habakouk Hanavi et 'Honi Hamaaguel agissent de la même manière en faveur du Klal Israël qui souffrait. (Massékhet Avot de Rabbi Nathan 9-3)



Réponses

N°437 Nasso

Enigmes

1) Qui était אלעשה בן ?

Le gendre de רבי (סנהדרין כב)

2) Je suis grand quand je suis jeune et je suis petit quand je suis vieux. Que suis-je ? **Une bougie.**

3) Trouvez un passouk qui contient 4 fois le même nombre.

כל הבקר לעלה שנים עשר פרים
אילים שנים עשר כבשים בני שנה
שנים עשר ומנחתם ושעירי עזים
שנים עשר לחטאת. (ז,פז)

Rébus :

A / Veau / Da /
Baies / Eau-ailes /
Mots / Aide

Echecs :

G4 – F6 / F7 – F6
G6 – G7

4 images une Mitsva:

Il s'agit de l'interdit d'utiliser des escaliers pour le mizbéa'h !

Dans la 1^{ère} image on voit un homme amener un agneau (en korban), dans la 2^{ème} on voit des escaliers, dans la 3^{ème} on voit le Beth Hamikdash, dans la dernière, on voit un homme monter 'une pente' en montagne.





Or'hot Yocher

Yonathan Haïk

La Vatranoù 2 (Concession)

La majorité des disputes qui surgissent dans la vie pourraient être évitées si chacun savait céder. Il vaut toujours mieux renoncer que vaincre.

Nos Sages enseignent dans Baba Kama (93a) : « L'homme doit toujours préférer être parmi les poursuivis plutôt que parmi les poursuivants. Regarde le règne animal : parmi les oiseaux, aucun n'est plus souvent la proie que la tourterelle et la jeune colombe — et pourtant, ce sont eux que la Torah a jugés dignes de monter sur le Mizbéa'h ! » Celui qui sait faire preuve de renoncement et de

patience, qui s'habitue à céder, s'épargne bien des choses : la haine, les conflits, les tourments... Il entre ainsi dans ce que nos Maîtres ont dit (Yoma 23a) : « Celui qui surmonte ses traits de caractère — à celui-là, le Ciel passe l'éponge sur toutes ses fautes. »

En règle générale, celui qui sait céder et surmonter ses traits de caractère démontre par là une grande sagesse. Le sot, en revanche, s'accroche toujours à son honneur, incapable de renoncer à quoi que ce soit.

Dans le traité Taanit (16a), nos Sages enseignent : Lorsqu'un juste et un méchant se disputent, qui doit s'effacer devant l'autre ? Le juste — car le juste est celui qui cède.

L'obstination, cette dureté à ne jamais transiger, émane le plus souvent de la vanité et de l'orgueil : celui qui croit que céder est un aveu de

faiblesse. Mais en vérité, c'est tout le contraire : céder, c'est faire preuve de grandeur.

Dans Kiddouchin (71b), il est rapporté que le silence des Babyloniens était en fait un reflet de leur affiliation au judaïsme. On racontait qu'en Erets Israël, lorsqu'un désaccord éclatait entre deux hommes, on observait lequel gardait le silence. Celui-là, disaient-ils, était le plus distingué, le plus respectable.

Lorsqu'un désaccord surgit entre mari et femme, [...] il est essentiel, de consulter un Sage, afin de bien discerner ce sur quoi on peut céder — et ce sur quoi on ne doit surtout pas céder.

Et celui qui agit pour l'amour du Ciel, que ses concessions soient motivées par la paix ou que sa fermeté soit dictée par la vérité — Hachem le guidera vers le chemin du juste équilibre, vers la paix véritable.



Vécu de l'intérieur : Chemouel

Moché Uzan

Précédemment dans Chmouel,

Nous avons vu la naissance de Chmouel dans une joie indescriptible d'une mère enfin exaucée. Elle l'amène au Michkan et ce dernier, tout jeune encore mais déjà au taquet. Il rappelle à Éli la halakha que la ché'hita peut être faite par un 'zar' (non cohen) et qu'il est donc inutile d'en rechercher un, preuve à l'appui.

Cependant, en entendant cela, Éli énonce à Chmouel une halakha qui fait trembler ! « Tu viens d'énoncer une halakha devant ton maître (même s'il n'était pas encore son maître selon certains, il était le grand de la génération, qui est le maître de tous, Tossfot haroch), or, celui qui transgresse cet interdit est 'hayav mita bédiné chamayim » ! 'Hanna accourt en entendant la situation et Éli lui annonce qu'il ne peut pas en être autrement, mais qu'il lui referait une brakha pour qu'elle mette au monde un enfant encore plus lumineux que celui-ci. 'Hanna refuse rétorquant « c'est pour cet enfant que j'ai prié ! » (el hanaar hazé hitpalalti), (Brakhot 31b). Il a finalement été épargné, bien

heureusement.

La question posée par les commentateurs, pourquoi n'est-il pas mort si tel était le din ?

1^{er} élément de réponse : Il n'avait pas l'âge pour lequel on est 'hayav, mais pour cette halakha, Éli pensait qu'il aurait dû (pu) le tuer, mais il a accepté l'argument de 'Hanna. (Ritva...)

2) Chmouel a restitué la halakha correctement, or celui qui est 'hayav mita est celui qui énonce une halakha devant son maître de manière erronée, si ce qu'il dit est juste, c'est assour, mais il n'est pas 'hayav mita. (Péta'h Enaim)

L'histoire continue avec un épisode tragique, celui des enfants d'Éli, 'Hofni et Pin'has. Le texte du nakh est toujours à lire avec d'immenses pincettes, car on pourrait aisément se fourvoyer, nous imaginant équivalents à ces hommes valeureux, mais la guemara explique clairement au sujet de ceux avec qui le texte n'a pas été tendre (selon une lecture simple et sans commentaire), que ce qui est écrit n'est pas à prendre au pied de la lettre (Chabat 55b), comme

nous allons le découvrir immédiatement.

Le passouk débutera l'épisode en nous disant que 'Hofni et Pin'has (cohanim descendants d'Itamar) s'étaient détachés du joug divin et qu'ils ne connaissaient pas Hachem. Le passouk raconte qu'ils prenaient de force de la viande des korbanot des offrants, mais aussi qu'ils vivaient avec des femmes mariées. En conclusion « la faute des jeunes était très grande devant Hachem. Cependant, la guemara 'interprète' ces pssoukim ainsi, ils récupéraient de la viande qui leur était due un peu avant le moment et ils ne s'empressaient pas d'offrir les nids d'oiseaux des korbanot des femmes ayant accouché, qui leur permettraient de retrouver leur mari plus rapidement. (Yoma 9b et Chabat 55b) Elle dira même au nom de Rabbi Yo'hanan : « tout celui qui dit que les enfants d'Éli ont fauté, se trompe » !

A nous d'en tirer les conséquences et de lire avec une grande attention mais surtout beaucoup de hauteur et de respect, les textes du TaNakh.

Jeu de mot

Lorsqu'une ville est joliment arrangée, on parle de l'effet maire.

Aire de jeu



Echecs

Les blancs font mat en 2 coups



4 images

Une Mitsva

Quelle Mitsva se cache derrière ces 4 images ?



Enigmes

- 1) Quel Perek dans le Talmoud Bavli n'a pas de Tossefot ?
- 2) Un tireur à l'arc s'entraîne en vue d'une compétition. Il a 60 flèches et décoche une flèche toute les minutes. S'il commence à 15h, à quelle heure aura-t-il terminé son entraînement ?
- 3) Trouvez dans la Paracha 4 mots de 2 lettres qui se suivent.



Rébus





La force d'une parabole

Jérémy Uzan

La guemara explique (Chabbat 31b) qu'il existe un interdit de construire pendant Chabbat mais également de détruire. Le texte précise qu'on ne transgresse la melakha de Soter (=détruire) que lorsque le but est de reconstruire ensuite sur place. Sans cette intention, cela ne peut s'apparenter à l'action de Soter. (Ceci n'est pas un propos halakhique mais un extrait du Talmud.) La guemara s'étonne car nous apprenons les melakhot de ce qui se faisait dans le Michkan, et là-bas nous devions démonter le Michkan pour ensuite le remonter lors de la prochaine étape dans le désert ! La condition de reconstruire sur place n'était donc pas remplie ! Comment peut-on apprendre justement du Michkan qu'un démontage n'est appelé ainsi que si l'on remonte au même endroit ?!

Rav Haïm Chmoulevitch nous l'explique par une parabole.

Une famille est en voyage et se déplace dans différents pays. Si l'on interroge un membre de cette famille sur l'endroit où il se trouve, il nous dira sûrement le nom de la ville traversée. Si on le questionne quelques jours plus tard, de nouveau il nous indiquera la région qu'il visite et ainsi de suite pour chacune des étapes.

Par contre, si c'est le bébé de la famille que l'on pouvait interroger pour savoir où il se trouve, il répondrait à coup sûr : "Je suis dans les bras de maman." Et si on lui redemande le lendemain il répondra assurément : "Je suis dans les bras de maman."

Ainsi, malgré les nombreuses étapes traversées par nos ancêtres dans le désert, leur conscience d'être sous les ailes de la protection divine était telle que l'on pouvait dire qu'ils démontraient et remontaient le Michkan à chaque fois "au même endroit". On raconte d'ailleurs sur Rav Haïm Chmoulevitch que lors de son périple pendant la seconde guerre mondiale avec sa Yechiva, ils durent quitter Changai pour rejoindre Israël en bateau. Durant la traversée qui devait durer 4 semaines, il se plongea dans l'étude du Chav Chmatata (ouvrage pointu de Halakha). Un jour, un élève fatigué de cette traversée regarda au loin et ne voyant que de l'eau à perte de vue tout autour, il demanda : "Mais où sommes nous ?!" Le rav lui répondit sans même lever la tête : " Chapitre 3", car pour lui c'est là où il se trouvait.

(Leka'h tov)



La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

Marcher ou conduire, il faut choisir

Boaz est un bon Juif qui, du fait de son travail, utilise beaucoup les taxis. Un jour, il monte dans un taxi et demande au chauffeur Ichay de le conduire à une certaine adresse. Ichay allume donc son compteur et débute la course. Mais voilà qu'à un kilomètre de sa destination, alors qu'ils sont dans une ruelle bloquée dans un drôle d'embouteillage, Boaz se rend compte qu'il ira plus vite à pied d'autant plus que le compteur tourne toujours aussi rapidement et que le fait de rester assis sans rien faire dans la voiture lui coûte de l'argent. Il demande alors gentiment à Ichay de pouvoir descendre du véhicule. Le chauffeur, un peu interloqué, lui répond qu'il est rentré dans cette ruelle et qu'il n'y trouvera pas de sitôt un client prêt à payer pour rester bloqué, il ne voit donc pas de quel droit son client aurait le droit de descendre. Ils décident donc d'appeler un Rav pour lui demander s'il a le droit de descendre et payer la somme indiquée sur le compteur ou bien s'il est obligé de payer toute la course. On précisera qu'ils se trouvent dans un endroit où il n'y a pas de coutume reconnue sur un tel cas de figure car sinon les us du pays ont valeur de loi. Quel est le Din ?

La Guémara Baba Metsia (79b) écrit que si une personne loue les services d'un marin pour transporter sa marchandise et qu'au milieu du chemin, il demande au marin de s'arrêter, le Din est que s'ils se trouvent dans un endroit où le capitaine ne pourra trouver d'autres clients, il devra lui payer

la totalité du travail, c'est-à-dire jusqu'à la destination qu'ils avaient convenue. On pourrait donc facilement imaginer que dans notre cas, Boaz se doit de payer la course jusqu'au bout. Mais là encore ce n'est pas une preuve. Effectivement, dans le cas de la Guémara, rien ne l'empêchait de finir sa course, il est donc logique qu'il a dû payer le travail jusqu'au bout. Mais dans notre cas, il y a un cas de force majeure, les bouchons, c'est pourquoi Boaz a le droit de demander à s'arrêter au milieu et de ne pas payer la suite de la course. De plus, il est évident pour le chauffeur que lorsqu'on prend un taxi, c'est pour arriver plus rapidement à destination, c'est donc comme si Boaz avait conditionné sa course au fait que s'il arrivait plus rapidement à pied, le taxi ne l'intéresse plus et a le droit de s'arrêter. Enfin, on pourrait rajouter que lorsqu'on paye le taxi avec le compteur, chaque instant et chaque kilomètre est un nouveau contrat, et cela même si au début, le client a demandé une destination précise.

En conclusion, Boaz a le droit d'arrêter la course en plein milieu du fait des bouchons car il est évident que dans un tel cas où l'on va plus vite à pied, le client n'est pas intéressé par la course. Cela d'autant plus que lorsqu'on paye le prix indiqué sur le compteur, on considère que chaque instant est un nouveau contrat qu'on peut arrêter à n'importe quel moment.

(Tiré du livre *Oupiryo Matok*, Béréchit, p. 340)



Résumé de la Paracha

Montée 1 : La Paracha débute par la Mitsva d'allumer la Ménora. Puis, Hachem ordonne à Moché de purifier les Léviim. Il fallait les asperger, les raser et laver leurs habits. Ils devaient ensuite offrir des korbanot.

Montée 2 : Hachem annonce que les Léviim Lui appartiennent. En effet, bien que les premiers-nés fussent pressentis pour travailler au Michkan depuis la sortie d'Egypte, ils perdirent ce privilège après le veau d'or. Les Léviim achevèrent leur processus de purification et ils commencèrent à servir. A l'âge de 25 ans, le Lévi commençait à apprendre son travail et à 30 ans, il officiait.

Montée 3 : Moché rappelle les halakhot du Korban Pessa'h que les béné Israël allaient accomplir, lors de la 2^{ème} année de la sortie d'Egypte. Après Pessa'h, ceux qui portaient le tombeau de Yossef (baal hatourim) et ne purent donc pas offrir le Korban Pessa'h, demandèrent à Moché de ne pas les laisser sans solution. Hachem annonça à Moché, que le 14 du 2^{ème} mois, ceux qui ont raté parce qu'ils étaient impurs et pas à côté de la azara, auront un rattrapage. Cependant, celui qui a raté volontairement, ne pourra pas rattraper et sera 'hayav karet'.

Montée 4 : Lorsque les béné Israël campaient, la nuée qui les accompagnait recouvrait le Michkan. Lorsque la nuée montait au-dessus du Michkan, c'est un signe que les béné Israël devaient plier bagage et ils devaient marcher jusqu'à l'arrêt de la nuée.

Hachem demanda à Moché de confectionner deux trompettes en argent qui serviront à rassembler le peuple et à annoncer les départs de voyage. Après une tékia sonnée par les deux trompettes, c'est un rassemblement général. Par une trompette, rassemblement des chefs de tribus. Après un 'tarat' (tékia, téroua, tékia), c'est le signe d'un départ. Ceux qui campaient à l'Est commençaient à se déplacer et on sonnait de nouveau pour faire démarrer les autres.

En cas de guerre et lors des jours de fête, on sonnait également afin que notre souvenir monte jusqu'à Hachem.

Montée 5 : Près d'un an après leur arrivée au Sinaï, la nuée monta et les béné Israël voyagèrent vers le désert de Parane. Moché proposa à Itro de les accompagner, mais il refusa, Moché insista. Ils voyagèrent durant 3 jours avec le Aron qui avançait devant eux.

Montée 6 : Avant le départ du Aron (lorsque les béné Israël devaient voyager), Moché pria et lorsque le Aron devait être reposé (pour camper), Moché pria. (Yonathan ben Ouziel). Les béné Israël se plaignirent du chemin, Hachem tua une partie d'entre eux. Les membres du erev rav se mirent à pleurer à cause de la Manne, car ils se souvenaient des bons poissons et autres nourritures que leur laissaient les Égyptiens (Ramban qui explique ce passouk kipchouto, mais voir Rachi). Ils vinrent se plaindre en famille (Rachi, mais voir deuxième pchat). Moché annonça à Hachem qu'il n'était plus en mesure de gérer ce peuple. Hachem lui demanda de rassembler 70 sages (comme les 70 noms de Hachem et de Jérusalem, Baal Hatourim), parmi ceux qui se laissaient frapper en Egypte, pour que leurs frères ne soient pas frappés (Rachi). Je leur donnerai un peu de l'esprit qui est sur toi et ainsi tu ne seras plus seul. Le peuple se préparera à manger de la viande pendant 30 jours. Moché rassembla 72 hommes desquels il devait choisir 70, par tirage au sort, mais deux hommes se sacrifièrent prétextant qu'ils n'avaient pas tiré le bon papier. Ils eurent le mérite de prophétiser sur gog et magog (Yonathan ben Ouziel), puis sur Moché qu'il n'entrera pas en Israël et Yéhochoua fera entrer les béné Israël en Israël. Yéhochoua demanda à Moché de les enfermer, mais Moché rétorqua que ce serait magnifique si tout le peuple pouvait être prophète.

Montée 7 : Beaucoup de béné Israël moururent de la viande qu'ils mangèrent. Arrivés à 'Hatsérot, Myriam et Aharon en dirent trop sur Moché, qui se sépara de sa femme. Hachem leur dit que Moché était un prophète spécial et comment n'avez-vous pas eu peur de parler de Moché ? Myriam devint lépreuse, Moché pria pour elle. Le peuple attendit 7 jours jusqu'à qu'elle guérisse, avant de repartir.